

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage
 Poste n° 2 Éric Poirier
 Poste n° 3 Roland Pelletier
 Poste n° 4 André Lévesque
 Poste n° 5 Carole N. Côté
 Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436

SITE WEB www.stanaclet.qc.ca

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Avis publics
- Horaire des collectes
- Services municipaux
- Rebut monstres
- Chroniques
- Maisons fleuries
- Organismes
- Loisirs et culture

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2013

Rôle du conseil municipal

Les élus réunis en conseil représentent la population; ils prennent les décisions sur les orientations et les priorités de la municipalité et en administrent les affaires.

Ils décident des orientations et des priorités d'action de la municipalité. Leurs décisions prennent la forme de résolutions ou de règlements adoptés lors d'une assemblée tenue dans les règles. Ainsi, l'assemblée du conseil est le principal lieu d'exercice de la démocratie municipale. Individuellement et en dehors des assemblées du conseil, les élus n'ont pas le pouvoir de prendre des décisions au nom de la municipalité ni d'intervenir dans l'administration de cette dernière.

En cas de force majeure, seuls la mairesse ou le maire disposent de ce pouvoir.

Le conseil assume ainsi les compétences dévolues par les lois qui le concernent et s'assure d'offrir des services répondant aux besoins de la collectivité.

Dans l'exercice de leurs responsabilités et pour exécuter les décisions prises par le conseil, les élus peuvent compter sur le fonctionnaire principal de la municipalité, le directeur général ainsi que sur les autres fonctionnaires municipaux.

Composition du conseil

Le conseil municipal comprend une mairesse ou un maire et au moins six conseillères ou conseillers. Leur mandat est de quatre ans, soit la période entre deux élections générales, à l'exception du mandat des membres du conseil élus lors d'une élection partielle.

Les municipalités de 20 000 habitants ou plus doivent être divisées en districts électoraux, chacun représenté par une conseillère ou un conseiller. Ces municipalités comptent au moins huit districts et leur nombre varie selon la taille de celles-ci.

Dans les municipalités qui ne sont pas divisées en districts électoraux, les postes de conseiller sont numérotés et une personne éligible ne peut soumettre sa candidature qu'à un seul de ces postes.

Venez voter en grand nombre.

Source : Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 3 septembre 2013

Les élus municipaux adoptent le projet de règlement 415-2013-1 modifiant le règlement de zonage 118-89 - intégration de la zone 57 à la zone 62. (Rés. 2013-09-98)

Les élus municipaux autorisent l'achat d'une pompe portative chez Aréo-Feu au montant de 15 773,42 \$ taxes incluses pour le service incendie. (Rés. 2013-09-99)

Les élus municipaux acceptent de céder à titre gratuit le terrain 3 986 111 ayant une superficie de 23,20 mètres carrés. (Rés. 2013-09-100)

Les élus municipaux autorisent le paiement de la facture d'IPL pour l'acquisition des bacs à compostage au montant de 53 648,03 \$ taxes incluses. (Rés. 2013-09-101)

Les élus municipaux autorisent le maire à signer le protocole d'entente avec le MAMROT relativement au programme d'infrastructures Québec-Municipalités (dossier 556432). (Rés. 2013-09-102)

Les élus municipaux acceptent en partie la demande de dérogation mineure du 245, de la Gare. (Rés. 2013-09-103)

Les élus municipaux acceptent la soumission de Les Pavages Laurentiens, division de Sintra Inc. au montant de 81 982,69 \$ taxes incluses. (Rés. 2013-09-104)

Les élus municipaux acceptent la soumission de TrioC inc. au montant de 114 800 \$ plus taxes pour la construction d'un bâtiment de service au terrain de baseball et autorisent le maire et le directeur général à signer le contrat afférent. (Rés. 2013-09-105)

Les élus municipaux autorisent l'envoi d'un constat d'infraction au propriétaire du 690, rue Principale Ouest. (Rés. 2013-09-106)

Les élus municipaux autorisent la signature d'une convention d'accès au lot 3 419 325 avec monsieur Jean-Pierre Lamontagne. (Rés. 2013-09-107)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure concernant le lotissement du lot 3 201 705. (Rés. 2013-09-108)

Pour consulter le texte intégral des résolutions des séances du Conseil

<http://www.stanaclet.qc.ca/affaire/proces/index.php>

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. Voici les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil municipal : 1^{er} octobre, 11 novembre et 2 décembre.

Responsable de la rédaction : Myriam Langlois

Responsable de la mise en page : Richard Ruest

Impression : Impressions L P Inc.

Prochaine parution : novembre 2013

Tombée des articles : 20 octobre 2013

Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca

Site web : www.stanaclet.qc.ca

Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.



Faites-vous entendre!

Le CLD Rimouski-Neigette consulte les citoyens et citoyennes de toutes les municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette, dans le but d'élaborer son nouveau plan d'action local pour l'économie et l'emploi, sous le slogan :

« **Développons ensemble Rimouski-Neigette 2014-2020** ».

Nous vous invitons à répondre à un sondage en ligne portant sur les forces de votre municipalité ainsi que sur les défis à y relever à l'avenir. Le sondage porte également sur les actions à prioriser d'ici 2020 dans Rimouski-Neigette.

Pour répondre à ce sondage, suivez les indications à l'adresse suivante : http://cldrn.com/dev_ensemble/

Notez que ce sondage est le premier jalon d'une démarche de consultation qui impliquera également des groupes de discussions, un forum en milieu rural (novembre) ainsi qu'un forum ouvert à tous qui se tiendra en janvier 2014.

COMPTES DE TAXES

LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

-Chèques postdatés

-Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **Nous n'avons plus le service Interac.**

-Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes.

-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

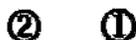
CONGÉ FÉRIÉ

Veuillez prendre note que le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés le lundi 14 octobre en raison de la fête de l'Action de Grâce.



HORAIRE DES COLLECTES

octobre 2013



dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam
		1	2 ☹	3 ☹	4	5
6	7	8	9 🗑	10 🗑	11	12
13	14	15	16 ☹	17 ☹	18	19
20	21	22	23 🗑	24 🗑	25	26
27	28	29	30 ☹	31 ☹		

novembre 2013



dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam
					1	2
3	4	5	6 🗑	7 🗑	8	9
10	11	12	13 ☹	14 ☹	15	16
17	18	19	20 🗑	21 🗑	22	23
24	25	26	27 ☹	28 ☹	29	30

AVIS PUBLICS

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné, par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier de la susdite municipalité.

QUE :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 118-89 AFIN D'INTÉGRER LA ZONE 57 À LA ZONE 62.

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par ce projet de règlement :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 2013-09-98 à sa séance du 3 septembre 2013 d'un projet de règlement numéro 415-2013-01 intitulé «règlement modifiant le règlement de zonage 118-89 – intégration de la zone 57 à la zone 62:

- agrandir la zone 62 en intégrant la zone 57

tiendra une assemblée publique de consultation le 11 novembre 2013 à 20 h à la salle du Conseil située au 318, rue Principale Ouest, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Qu'au cours de cette assemblée, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} octobre 2013

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 11 novembre 2013 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure 2013-09 portant sur la superficie maximale d'un terrain résidentiel en périmètre urbain situé au 204, rue Blanchette.

Cette dérogation mineure consiste à régulariser le lotissement de cette propriété à vocation résidentielle. Le lot 3 419 685 a une superficie de 10 065,60 mètres carrés au lieu d'avoir 4 000 mètres carrés de superficie maximum. Cette norme est prescrite à l'article 29 du règlement de lotissement no 117-89.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme le lotissement déjà effectué sur cette propriété.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour d'octobre 2013.

Alain Lapierre, directeur général et secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 11 novembre 2013 à 20 heures au lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2013-05 portant sur la profondeur minimale d'un terrain situé sur le lot 3 201 705, chemin du Lac-à-Gasse.

Cette dérogation mineure consiste à permettre le lotissement d'une propriété à vocation résidentielle. Le terrain a une profondeur moyenne mesurée à partir du point milieu de la ligne avant jusqu'au point milieu de la ligne arrière de 42 mètres au lieu de 75 mètres, tel que prescrit à l'article 35 paragraphe a) du règlement de lotissement numéro 117-89.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait le lotissement de cette propriété.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour d'octobre 2013.

Alain Lapierre, directeur-général/secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné, par le soussigné Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 11 novembre 2013 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure 2013-08 portant sur la profondeur minimale pour 4 terrains résidentiels qui seront disponibles dans le secteur situé sur le lot 3 201 297, rang 4 Ouest. Ces derniers sont des îlots déstructurés faisant partie de la zone agricole.

Cette dérogation mineure consiste à permettre le lotissement de plusieurs propriétés à vocations résidentielles tel que démontré sur le plan projet de lotissement préparé par monsieur Christian Couillard le 5 août 2013 et portant le numéro de minute suivant : 9816. La profondeur minimale des lots projetés serait inférieure à 75 mètres tel que prescrit à l'article 35 paragraphe a) du règlement de lotissement no 117-89.

Numéro de lot	Superficie du terrain	Profondeur moyenne	Norme prescrite
3 201 297 PTIE	6 930,1 m ²	60,96 mètres	75 mètres
3 201 297 PTIE	6 947,5 m ²	61,09 mètres	75 mètres
3 201 297 PTIE	5 809,6 m ²	60,00 mètres	75 mètres
3 201 297 PTIE	6 410,2 m ²	60,00 mètres	75 mètres

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait le lotissement de cette propriété.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour d'octobre 2013.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné, par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière et du rôle triennal de valeur locative de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard pour les années 2013, 2014 et 2015.

RÔLE TRIENNAL 2^È ANNÉE
QUE

Le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard pour les années 2013, 2014 et 2015 a été déposé au bureau du soussigné au 318, rue Principale Ouest à Saint-Anaclet le 4 septembre 2013.

Que pour l'exercice financier 2014 du rôle d'évaluation foncière 2013, 2014 et 2015 de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut-être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagné du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 5-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 5-97 sont disponibles à l'hôtel de ville de Rimouski au 205, avenue de la Cathédrale C.P. 710, Rimouski G5L 7C7;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC Rimouski-Neigette à l'attention de monsieur Jean-Pierre Morneau;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise de la formule dûment remplie, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} octobre 2013.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

ÉLECTIONS

Dans quelques jours, nous entreprendrons officiellement le processus électoral de l'élection générale du 3 novembre 2013.

IMPORTANT

En 1999, d'importantes modifications à la Loi sur les élections ont été faites. Je vous rappelle les deux changements qui affectent les électeurs de façon importante :

- ☞ Carte d'assurance-maladie
- ☞ Permis de conduire
- ☞ Passeport canadien

Pour les non-résidents

Vous devez obligatoirement demander d'être inscrit sur la liste électorale permanente. Les responsables du scrutin ne peuvent le faire pour vous, même s'ils vous connaissent et savent que vous êtes propriétaires non résidents dans les limites de la municipalité.

Pour ce faire, vous devrez vous présenter au président d'élection au bureau municipal pour compléter le formulaire nécessaire et ce, jusqu'au 21 octobre.

Les co-propriétaires non résidents devront signer une procuration pour désigner un des deux propriétaires à voter. (Processus déjà obligatoire avant les nouvelles modifications).

Le calendrier électoral prévoit pas moins de quatre-vingt-dix opérations obligatoires et facultatives. Nous vous ferons grâce des détails. Cependant, voici un calendrier sommaire des principales activités que vous devez connaître en tant qu'électeur :

01/09/2013 = avis d'élection

12/09/2013 = confection de la liste électorale

04/10/2013 = dépôt de la liste électorale

Du 20/09 au 04/10/2013 = production des déclarations de candidatures

4/10 = proclamation des candidats élus par acclamation.

Dans le cas où il y aurait plus d'un candidat aux postes à combler, il y aura des élections :

05/10 au 24/10/2013 = période de révision de la liste électorale

27/10/2013 = vote par anticipation

03/11/2013 = jour du scrutin.

Pour avoir droit de vote lors des prochaines élections municipales qui se tiendront le 3 novembre prochain, assurez-vous que votre nom soit bien inscrit sur la liste électorale.

Qui peut être inscrit? Pour être inscrit sur la liste électorale de la municipalité, on doit, en date du 1^{er} septembre précédant le scrutin, avoir la qualité d'électeur, soit :

- ☞ Être une personne physique, majeure et de citoyenneté canadienne;
- ☞ Ne pas être dans un cas d'incapacité prévu par la Loi :
- ☞ Manœuvre électorale frauduleuse
- ☞ Curatelle

Et remplir au 1^{er} septembre une des conditions suivantes :

- ☞ Être domicilié sur le territoire de la municipalité et depuis au moins 6 mois au Québec.
- ☞ Être depuis au moins 12 mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires (inscription conditionnelle à la réception par la municipalité d'un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant et demandant cette inscription).

Personnel électoral

Nous serons en mesure de dire s'il y aura scrutin le 3 novembre à compter du 4 octobre à 16 h 30. S'il y a scrutin, nous serons à la recherche de scrutateurs (trices) et secrétaires de bureaux de vote pour la journée du scrutin municipal du 3 novembre. Les personnes intéressées doivent être disponibles pour la journée du 3 novembre de 8 h jusqu'à la fin du décompte des votes.

Rémunération :

Scrutateur : 120 \$, secrétaire 110 \$, vérificateur : 110 \$, primo : 110 \$.

Les personnes intéressées doivent téléphoner au 418 723-2816 après le 4 octobre et avant le 18 octobre à 16 h 30.

Alain Lapierre, président d'élection

SERVICES MUNICIPAUX

UN P'TIT PEU D'URBANISME

Îlots déstructurés

Veillez prendre note que depuis que la **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)** a rendu sa décision 372 280, le 25 janvier 2013, relativement aux îlots déstructurés identifiés dans la demande d'autorisation résidentielle à portée collective de la MRC de Rimouski-Neigette, il n'est plus nécessaire de faire une demande d'autorisation à la CPTAQ pour construire une résidence sur un terrain vacant situé à l'intérieur d'un de ces dits îlots. Il faut toutefois que le projet satisfasse aux exigences des règlements municipaux en cette matière.

Pour consulter les cartes des îlots déstructurés identifiés dans la demande d'autorisation résidentielle à portée collective de la MRC de Rimouski-Neigette, il vous suffit de consulter la décision 373 280P1 rendue par la CPTAQ en vous rendant sur leur site internet: www.cptaq.gouv.qc.ca. Vous pouvez aussi consulter le règlement n° 1-13 de la MRC qui s'intitule le « *règlement de contrôle intérimaire relatif à la construction de résidences dans les nouvelles aires agrorésidentielles de la zone agricole* » en consultant le lien suivant: https://ssl.pqm.net/gestion/files/350397bb6bcd404108895df31a2d915b/documents/rci_113_aires_agroresidentielles_13_mars_2013.pdf

Bonne lecture!

Abris d'hiver et clôtures à neige sont autorisés du 15 octobre d'une année au 1^{er} mai de l'année suivante.

Les abris d'hiver doivent respecter les conditions suivantes :

- Les abris d'hiver doivent être situés seulement sur un terrain où il existe un bâtiment principal;
- Les abris d'hiver doivent être installés à 2 mètres (6,5 pi) de l'emprise de la rue;
- L'emplacement de l'abri ne doit, en aucun cas, nuire à la visibilité des automobilistes donc il faut laisser libre le triangle de visibilité;

- Tout abri d'hiver doit être construit de plastique, toile tissée ou de panneaux peints démontables.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le service d'inspection de la Municipalité en composant le 418 723-2816.

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en bâtiment et en environnement

COLLECTE DES REBUTS MONSTRES

Notre service de ramassage des gros rebuts débutera le mardi 15 octobre. Cette collecte spéciale vous permet de vous débarrasser d'objets tels que vieux mobilier, appareil ménager, etc. qui ne peuvent être recueillis lors de la collecte normale des déchets. Afin de nous aider à assurer le bon déroulement de cette collecte, nous vous demandons de respecter les directives suivantes :



- Les rebuts doivent être obligatoirement placés en bordure de la rue. En aucun temps, les employés municipaux ne sont autorisés à se rendre sur votre terrain.
- Les résidus verts (branches, feuilles mortes et gazon) et les matériaux de construction ne sont pas ramassés.

MATÉRIAUX ACCEPTÉS LORS DE LA COLLECTE

Les meubles, les électroménagers, les matelas, les sommiers, les balançoires, les bicyclettes et les chauffe-eaux.

Les personnes désireuses de bénéficier de ce service doivent obligatoirement s'inscrire jusqu'au 11 octobre 2013 à 16 h 30 en composant le 418 723-2816 pour donner leurs coordonnées.

La collecte **débutera dès le mardi 15 octobre à 8 heures** par le secteur Est du village, suivra ensuite le secteur Ouest et le secteur de Neigette.

FÉLICITATIONS À NOS POMPIERS

Jeudi 19 septembre, certains de nos pompiers ont reçu leurs diplômes pour des formations reçues au cours des derniers mois. Nous tenons à les féliciter et à les remercier pour tous ces efforts. Il n'est pas toujours évident de suivre des formations de plusieurs dizaines d'heures tout en ayant notre travail et notre famille.

DIPLÔMES POUR NOS POMPIERS

Diplôme pour **pompier 1** et sensibilisation aux matières dangereuses : Steve Gagné, Mathieu Breton, Guylaine Lavoie, Nicolas Gagnon et Yannick Corbin, Dominique Corbin et Normand Heppell (absents de la photo : Yannick et Dominic).

Les diplômes **d'officier non urbain** ont été remis à Dominic Pouliot, Steve Gagné et Normand Heppell. (absent de la photo : Dominic).

Alain Lapierre, directeur général



CHRONIQUES

BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

Chers membres, l'automne arrive et le temps gris de novembre se présente vite à notre porte, venez faire des demandes spéciales d'ici le 23 octobre afin que la littérature apporte un peu de lumière et de chaleur pour les prochains mois.

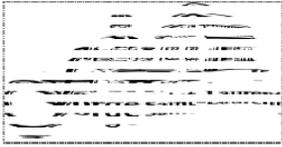


Les livres qui parlent font maintenant partie de notre inventaire depuis quelques mois, vous êtes occupés et vous n'avez pas le temps de lire un bon roman pour le bien-être de votre esprit? En auto, en cuisinant, avant de dormir, en vous entraînant... les livres audio sont la solution pour prendre du temps pour vous en demeurant actif!

Si votre abonnement arrive à échéance ou que vous n'êtes pas encore inscrits chez nous, faites vite, car du 4 septembre au 19 décembre 2013 la bibliothèque offre aux membres qui renouvellent ou qui s'inscrivent pour la première fois la chance de gagner 50 \$ en argent comptant juste avant les Fêtes.

Anne Boucher, responsable de la bibliothèque





L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.



Ouverture de la forge : premier bilan

L'ouverture de la forge St-Laurent au public s'est terminée avec la fête du travail. Les touristes ont visité la forge du 23 juin au 3 septembre les dimanche (10 h à 18 h), lundi et mardi (12 h à 18 h). M. Guillaume Timmons, résident de St-Anaclet et animateur-artisan, a fait l'animation et des démonstrations avec les outils du forgeron et le feu de forge opérationnel. L'entrée était libre avec contribution volontaire.

Une première analyse des données colligées par l'animateur lors des visites fait ressortir un bilan positif. D'abord, près de **1 000 personnes** ont visité la forge et les commentaires recueillis traduisent la **satisfaction des visiteurs** à l'égard de l'animation et de l'impression laissée par la visite de ce bâtiment d'une autre époque. Au plan financier, disons que la formule « contribution volontaire » n'a pas comblé les attentes des plus optimistes. Mais dans l'ensemble, nous retenons un **bilan encourageant** pour une première expérience dans un secteur d'activités où nos preuves restent à faire.

Nous sommes en discussion avec l'animateur-artisan M. Timmons pour définir les termes d'une entente à poursuivre au cours des prochaines années, avec des ajustements suite au bilan de l'été 2013. La Corporation du patrimoine et l'animateur travaillent à assurer la **pérennité d'un projet** à deux composantes : un lieu public d'interprétation du métier de forgeron et un site de production et de vente de produits artisanaux.

Nous remercions vivement les gens qui ont visité la forge au cours de l'été et qui ont suggéré à leurs connaissances d'en faire autant. Merci aussi à nos généreux partenaires qui ont continué de manifester un appui tangible. Merci enfin à nos voisins pour leur aide et leur tolérance dans la gestion du stationnement.

Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine

PLUSIEURS ACTIONS NÉCESSAIRES POUR CONTRER LES ALGUES BLEU-VERT

Barrage du lac à l'Anguille et abaissement du niveau du lac

Prenez connaissance des rapports du consultant Groupe AIM inc. et sachez tout sur la proposition d'abaisser de 50 cm le niveau du lac à l'Anguille : <http://www.astrorimouski.net/damien/apela/>

AUTRES ACTIONS PRÉVUES (liste partielle)

Réglementation touchant les embarcations à moteur.

Mise aux normes des installations septiques.

Mise en application du « Plan directeur de bassin versant du lac ».

Règlement sur la renaturation des rives du lac à l'Anguille.

Aménagement de frayères, abris et seuils abris dans le lac, ses tributaires et la rivière Germain-Roy pour permettre l'accroissement de la truite mouchetée.

Surveillance des rives et du littoral des lacs à l'Anguille, Desrosiers et Blanc au moyen de la photographie aérienne oblique.
(Cette surveillance depuis 2011 est toujours exercée)

**Cet article est le 50^e
Le 1^{er} article ayant été publié en octobre 2008**

Merci à : Marcel Rousseau, trésorier de l'Apela inc. pour la relecture des textes; Alexandre Roy biologiste et vice-président de Groupe AIM inc. pour ses précieux conseils à l'occasion sur la validation des contenus; à la mun. de Saint-Anaclet-de-Lessard pour l'espace réservé dans le journal Contact.

**André Lévesque, président
APELA inc. 418-722-963710/2013**

NOUVELLES DE LA FABRIQUE



*La fabrique de St-Anaclet
vous présente*



« VOYAGE ÉTOILÉ »

*Église de St-Anaclet
Samedi, 9 novembre 2013 à 19h30*

*En collaboration avec
René-Jean Bavoille
Responsable du programme et
coordonnateur du récital*



*Ce récital contient plus de 20 pièces de musique et de chants d'une
grande diversité, passant du classique, au religieux et au populaire.
Les artistes qui feront des prestations sont:*

Mathieu Bavoille, Guitariste et enchaînement

Rémi Martin, Pianiste accompagnateur

Luc Marcel, compositeur et pianiste

Daniel Mayrand, Ténor

Lucien Poirier, Ténor

René-Jean Bavoille, Ténor

Régis Lavoie, Ténor et la Chorale de St-Anaclet

Simon Deschênes, Organiste titulaire, accompagnateur

15,00 \$ par personne

7,50 \$ étudiant

Enfant du primaire, gratuit si accompagné d'un parent

Billet en vente : au presbytère de St-Anaclet,

auprès des marguilliers,

Chez Ginette Fleuriste,

Coiffure Mado et à l'entrée le soir du récital.

Informations: 418-724-4544 ou 418-723-9213

ORGANISMES

CERCLE DE FERMIERES DE ST-ANACLET

La réunion du cercle des Fermières aura lieu le mercredi 16 octobre à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne. Soyez nombreuses à y assister, car beaucoup de choses intéressantes sont au programme.

À l'occasion de la fête de notre 80^e anniversaire de fondation qui sera souligné le dimanche 20 octobre prochain, un dîner sera servi. Procurez-vous vos billets à l'avance auprès des membres du comité organisateur soit : Patricia Allard (418 722-8715); Eliane Roussel (418 723-2977); Hortense Carrier (418 723-0425); Augustine Lavoie (418 723-1519); Céline St-Pierre (418 722-7406); Réjeanne Fournier (418 724-7471); Claire Johnson (418 722-8060); Francine Gaudreau (418 722-6519) et Jeanne-Mance Roussel (418 725-5832).

Un accueil chaleureux vous attend.

Bienvenue aux membres et non-membres.

Augustine Lavoie

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-ANACLET

LOGEMENT À LOUER

L'Office municipal d'habitation de St-Anaclet (HLM) situé au 30, rue du Collège dispose **d'un logement 3 1/2.**

Les principaux critères pour être admissible sont :

- ☞ Demeurer sur notre territoire de sélection depuis 12 mois au cours des 24 derniers mois;
- ☞ Être citoyen canadien;
- ☞ Avoir plus de 50 ans;
- ☞ Un revenu annuel n'excédant pas 22,500 \$;
- ☞ La valeur des biens doit respecter le maximum déterminé par l'organisme, peut subvenir à ses besoins quotidiens de façon autonome ou disposer du soutien nécessaire...

Pour plus d'informations, veuillez communiquer **aux heures de bureau** avec madame Louise Côté au 418 724-4538.



CHEVALIERS DE COLOMB DE ST-ANACLET

La population était au rendez-vous lors de notre déjeuner offert le dimanche matin 22 septembre 2013.

L'organisation des Chevaliers de Colomb de St-Anaclet a servi 233 personnes (enfants, adultes).

Merci à tous mes frères chevaliers et leurs épouses qui ont collaboré au succès de cette activité.

Un gros « Merci » au gens de St-Anaclet et des paroisses environnantes; sans votre participation, cet évènement n'aurait pas lieu.

Le comité des Chevaliers de Colomb de St-Anaclet est heureux de participer à la vie active de sa communauté.

Raymond Fournier et Michel Proulx, responsables

UNE BELLE VISITE À TROIS-PISTOLES

Les participants et participantes du voyage organisé au musée St-Laurent de Trois-Pistoles ont eu le plaisir de partager de nombreux souvenirs. Pendant deux heures, qui nous ont paru trop courtes, nous avons découvert des objets que nos ancêtres ont fabriqués et utilisés, sans compter les nombreuses et belles voitures d'autrefois ayant servi dans plusieurs téléromans. Le partage de connaissances et les commentaires émis sous le signe de la bonne humeur ont fait apprécier cette activité.

Notre visite n'aurait pas été complète sans un petit crochet à la Fromagerie des Basques. Les petites gâteries étaient très populaires. La Table d'harmonisation pour l'amélioration de l'offre en loisirs pour les aînés offrira une nouvelle sortie à l'été 2014. Surveillez le Contact.

Roland Pelletier, conseiller responsable



Contact page 10

CENTRE POLYVALENT DES AÎNÉS ET AÎNÉES DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Depuis plus de 20 ans

« Par et pour les aînés »

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous dévoile ses activités qui se dérouleront en octobre au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nous vous offrons :

3 octobre 11 h 30 : Dîner rencontre. Célébrons nos aînés de 90 ans et plus

8 octobre 19 h 30 : Soirée des aînés du Club Lions de Saint-Anaclet

17 octobre 11 h 30 : Dîner rencontre. Tournoi de cartes et de dames

31 octobre 11 h 30 : Dîner rencontre. L'Halloween : histoires et traditions. Déguisez-vous pour l'occasion!

Dans le cadre de nos dîners rencontres, les réservations doivent nous parvenir au plus tard le mercredi précédent l'activité à 12 h. Le repas est au coût de 10 \$ pour les non-membres et 8 \$ pour les membres. Le repas débute à 11 h 45 et les conférences et activités pour leur part à 13 h 30 et sont gratuites. Bienvenue à tous!

Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au **418 725-5087**.

Bienvenue à tous!

CLUB LIONS DE SAINT-ANACLET

Le Club Lions de Saint-Anaclet vous offre encore cette année les produits Lions tels que gâteaux aux fruits à 15 \$, noix mélangées à 12 \$ et les truffes à 10 \$. Tous les profits vont au fonds des œuvres du Club. Les produits sont disponibles auprès des membres. Pour information : 418 722-7685. Merci de votre support depuis 1982.

Gaétan Pelletier, comité publicité.

MOT DES JARDINS DE LESSARD



Bonjour à tous,
La fin de la saison approche à grands pas. Encore une fois cette année, le comité des Jardins de Lessard a travaillé sans relâche pour améliorer cet emplacement.

La plantation de nombreux arbres a nécessité pour l'arrosage, un coup de main de la Municipalité et plus particulièrement de madame Marie-Paule Levesque. Nous l'en remercions grandement!

Fin des récoltes

Nous vous rappelons que la date limite pour effectuer vos récoltes est le 15 octobre prochain, soit le mardi après l'Action de grâce. Nous demandons la collaboration de tous pour que chaque jardinet soit nettoyé par son locataire avant cette date. Nous remercions par le fait même ceux qui l'ont déjà fait.

À cet effet, voici une recette simple d'herbes salées provenant de *La Presse+* (22 octobre 2011) :

En quantité égale :

- persil, ciboulette, cerfeuil, sarriette, poireau, oignon vert, épinard, carotte, rutabaga et feuille de céleri;
- gros sel.

Ciseler finement les herbes fraîches. Hacher finement les légumes au robot culinaire. Transférer tous les ingrédients dans un bol, ajouter le gros sel et mélanger. Couvrir et réfrigérer quatre ou cinq jours, le temps que le sel se dissolve, avant de répartir dans des bocaux individuels.

Arbres fruitiers

Comme nous l'avons mentionné dans le dernier contact, nous avons reçu une dizaine d'arbres fruitiers d'une gracieuseté de chez Fred Lamontagne. Parmi ceux-ci se trouvent pommiers, pruniers et cerisiers. Dans quelques années, tous les locataires des jardins pourront en profiter lorsqu'ils produiront des fruits. Ces arbres occupent la partie nord des Jardins de Lessard.

Préparation pour la saison 2014

Lorsque les jardins seront vides, la terre sera rotocultée. Puis, des feuilles et de la tourbe sont déposées pour amender la terre.

Avis

Veuillez prendre note que le jardin communautaire prendra congé pendant quelques mois de ses publications dans le *Contact*.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de la prochaine saison de jardinage!

Les membres du comité des Jardins de Lessard
jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

LIGUE DE BALLE DONNÉE MOLSON

Avec la présence de 200 personnes lors de son souper, la Ligue de Balle donnée Molson de Saint-Anaclet a procédé à son 27^e Méritas au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet le 14 septembre dernier.

Bois Franc Expert a raflé deux trophées à l'enjeu. Déjà champion de la saison régulière soit le trophée *Joël-Proulx*, il ajoute le trophée du meilleur taux de participation. **Cantine A.S.L.** s'approprie le trophée *Gaétan-Pelletier* à titre de champions des série de fin de saison et le trophée *Jean-Doris-St-Laurent* remis à **Gouttières Anaclet** pour la meilleure gérance de l'année.



Au niveau des honneurs individuels, Jérôme Boulanger (Bois Franc Expert) joueur le plus utile en saison et meilleur frappeur pour les coups de circuit avec 25, René Leclerc (Plomberie de l'Est) et Jean-Frédéric Beaulieu (Bois Franc Expert) recrues de l'année, Daniel Briand (CarrXpert Jacques-Lévesque) et Keven Couture (Alignement PMM) jeunes espoirs, Gervais Ouellet (Entreprises Forestières 5Y) joueur le plus sous-estimé, Jonathan Bernier (Miralis) gentil homme, David Bouchard (Bois Franc Expert) plus amélioré, Frédéric Brisson (Gouttières Anaclet) plus constant, David Dionne (Alignement PMM) meilleur frappeur A+ et joueur le plus utile pour l'équipe finaliste, Stéphane Morin (Bois Franc Expert) meilleur frappeur A, Yves Bérubé (Alignement PMM) meilleur frappeur B+, Martin Forbes (Cantine A.S.L.) meilleur frappeur B, joueur des séries pour l'équipe gagnante, Jérôme D'Astous (Cantine A.S.L.).

Merci de votre collaboration.

Gaétan Pelletier, secrétaire

OFFRE D'EMPLOI

Je suis à la recherche d'un étudiant/e qui désire travailler au local des jeunes à temps partiel en soirée, et ce, dès le 7 octobre à titre d'animateur. Le poste consiste à faire de l'animation et de la surveillance auprès des jeunes qui fréquentent le local.

Pour en savoir plus sur ce poste à combler, communiquez avec Carl au 418 725-5389.

HOCKEY-BOULE

INSCRIPTIONS HOCKEY-BOULE POUR LES JEUNES DU PRIMAIRE

Il y aura du hockey-boule pour les jeunes de la première à la sixième année au Centre communautaire de St-Anaclet les week-ends. L'activité se déroulera de manière à ce que les jeunes puissent avoir un entraînement par semaine et participer à deux festivals avec les municipalités de St-Narcisse, Price, St-Gabriel et Ste-Angèle, et ce, entre novembre et décembre.

Les catégories seront divisées comme suit : 1^{re} et 2^e année
3^e et 4^e année
5^e et 6^e année

Les dates, jours, heures du début de l'activité ne sont pas encore définis. Tout dépendra du nombre d'inscriptions qui devra être fait avant le 15 octobre 16 h 30. Le coût est fixé à 15 \$.

Pour infos et inscriptions, communiquez avec Carl au 418 725-JEUX (5389).

COURS D'ÉVEIL À LA DANSE



Des cours d'éveil à la danse seront dispensés les samedis matin à 9 heures pour les garçons et les filles de 4, 5 et 6 ans. Donnés sous forme de jeux et d'exercices, ils permettront de travailler le rythme, la créativité, les repères spatiaux, la coordination, le développement psychomoteur, l'équilibre etc.

Début des cours : 12 octobre, Durée : 8 semaines,

Coût : 45 \$, Minimum requis : 8 enfants.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site internet de la Magie du mouvement à l'adresse suivante :

www.lamagiedumouvement.com

Inscriptions : Monique Belles-Isles 418 725-3979

VACANCES



Veillez prendre note que je serai en vacances du 18 au 26 octobre inclusivement. Donc, si vous prévoyez faire la location d'une salle, de chaises et tables pendant cette période, je vous suggère de communiquer avec moi au 418 725-5389 avant mon départ.

Je vous remercie de votre collaboration. Carl

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES DE NOTRE MUNICIPALITÉ

Le 5 octobre prochain vers 18 h au Centre communautaire Régis-St-Laurent, la municipalité de Saint-Anaclet rendra hommage à tous les organismes et personnes bénévoles qui aident grandement au développement de notre localité.

Le tout débutera vers 18 h avec un vin d'honneur qui sera suivi d'un repas et d'une activité spéciale. Il est à noter qu'un service de bar sera disponible lors de l'événement.

Les bénévoles qui désirent assister au souper doivent confirmer leur présence à Carl avant le 2 octobre 16 h 30.

Carl

LIGUE DE QUILLES SUR CONSOLE WII

Pour tous les aînés(es) de 50 ans et plus

Information : Carl Lavoie au 418 725-5389

Les jeudis à 13 h

Durée : 12 septembre au 12 décembre 2013 et
du 9 janvier au 24 avril 2014

C'est gratuit.

Inscription : Marie-Paule Perreault et Jean-Guy Lavoie
au 418 723-9656.

BADMINTON LIBRE

Les lundis, de 21 h à 22 h 30

2 terrains disponibles

Durée :

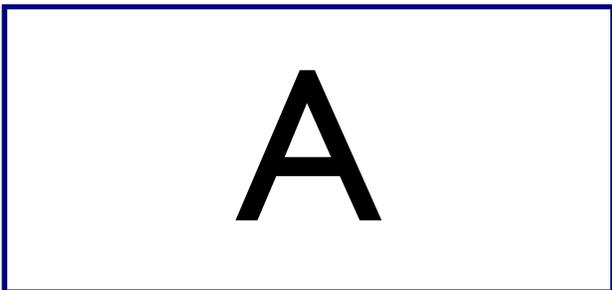
- du 16 septembre au 16 décembre 2013
- du 13 janvier au 14 avril 2014

Coût : 20 \$/session/personne

Inscription auprès de Carl Lavoie au 418 725-5389.

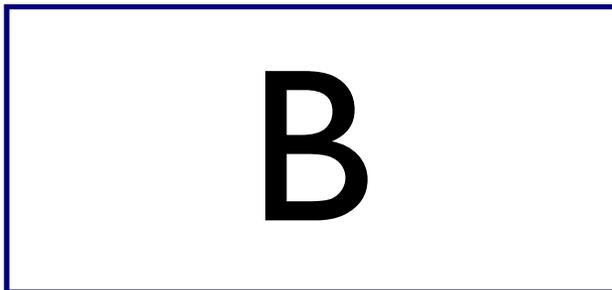


Les lauréats du concours Maisons fleuries 2013



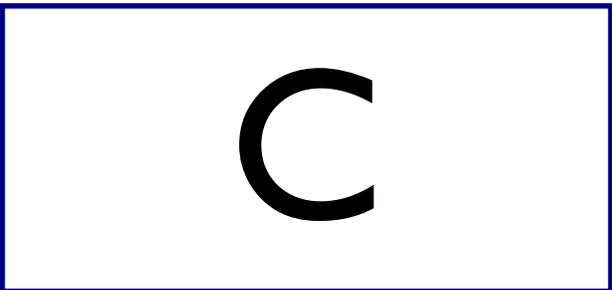
A

Ferme Ferme Hudon et fils
Propriété de Michel, Serge, Steve et Régis
Hudon, et leurs conjointes
456, 4e Rang Ouest



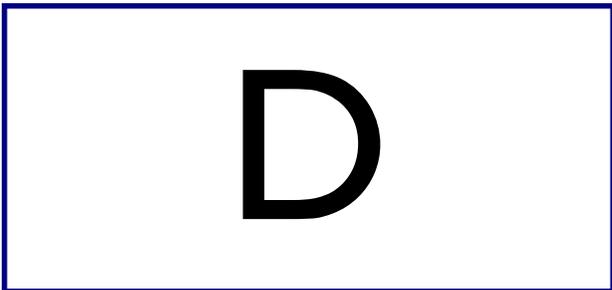
B

Marge avant réduite Hélène Beaulieu
107, de la Gare



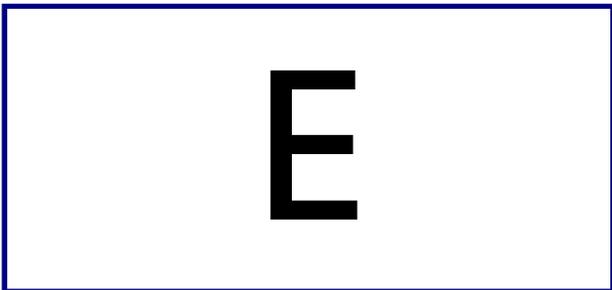
C

Commerce CPE Les petits soleils magiques
147, Lavoie



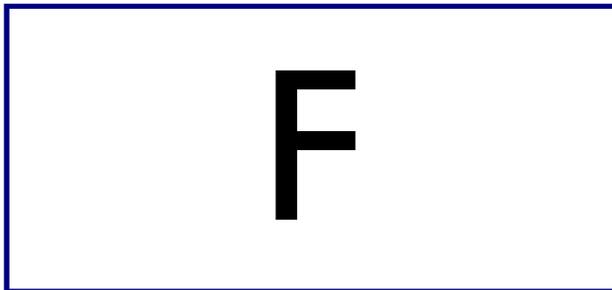
D

Résidence village Doris St-Laurent et Alain St-Pierre
21, St-Laurent



E

Résidence hors village Claudette Vignola et Yvon
Banville
623, Principale Ouest



F

Élites Claire Lepage et Guy Leclerc
599, 3e Rang Ouest

SUPER SPAGHETTI



Samedi le 26 octobre 2013 à partir de 17h00

Centre communautaire Régis St-Laurent de St-Anaclet



Prix

Adulte : 7\$

Enfant (12 ans et moins) : 5\$

Forfait famille (2 adultes, 2 enfants et plus) : 20\$

Au programme :

- Souper spaghetti
- Concours de costumes d'halloween (prix)
- Visite de la maison hantée (bonbons)



N'oubliez pas votre déguisement d'halloween!!!

Plaisir garanti!!!

Billets en vente à la porte le soir de l'événement ou en prévente auprès de Pierre-Luc Lavoie au 418-318-3574

